



**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 juin 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200608-D00608810-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 8 juin 2020**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 29 mai 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN (à compter de la question n° 12).

**Secrétaire :**

Mme Carine MICHEL.

**Absents :**

M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY et M. Gérard VAN HELLE.

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT donne pouvoir à Mme Catherine COMTE DELEUZE (à compter de la question n° 8), M. Yves-Michel DAHOU donne pouvoir à Mme Carine MICHEL, Mme Danielle DARD donne pouvoir à M. Pascal CURIE, Mme Béatrice FALCINELLA donne pouvoir à Mme Catherine THIEBAUT, M. Thierry MORTON donne pouvoir à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 15), M. Dominique SCHAUSS donne pouvoir à M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, M. Michel OMOURI donne pouvoir à M. Jacques GROSPELLIN.

**OBJET :** 26. Acquisition à l'indivision Roussey-Aucant d'un terrain situé chemin du Fort de Planoise

## Acquisition à l'indivision Roussey-Aucant d'un terrain situé chemin du Fort de Planoise

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

Par l'intermédiaire de l'office notarial Compagne, l'indivision Roussey-Aucant a proposé à la Ville d'acquérir une parcelle en nature de pâture dont elle est propriétaire, d'une contenance totale de 21 590 m<sup>2</sup>, sise chemin du Fort de Planoise.

L'acquisition de ce terrain classé en zone N du PLU participe à la politique municipale de préservation des continuités écologiques.

Par ailleurs, une gestion de cette pâture avec des éleveurs locaux pourrait à terme être imaginée.

Les négociations engagées ont abouti à un accord sur le prix de 2 €/m<sup>2</sup>.

Les modalités de la transaction sont donc les suivantes :

- Acquisition à l'indivision Roussey-Aucant de la parcelle cadastrée LP n° 69 libre de toute occupation, d'une contenance totale de 21 590 m<sup>2</sup>, pour un montant de 43 180 €, soit 2 € le m<sup>2</sup>,
- Prise en charge des frais de négociation par le vendeur,
- Prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense de 43 180 € sera prélevée sur la ligne 21.824.2111.00501.30100.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- **de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette transaction.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0